AB'ELEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 3 B route de Lumbres
62380 NIELLES-LES-BLEQUIN
949 073 969 RCS BOULOGNE-SUR-MER

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1ER MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
le premier mars,
à neuf heures,

Monsieur David POCQUES propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la société AB'ELEC, associé unique de ladite société.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité d'associé unique de la Société, Monsieur David POCQUES, président, souhaite apporter les parts qu'il détient au sein de la société civile familiale afin de simplifier la gestion.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'agrément d'un nouvel associé suivant cession à titre gratuit des titres sociaux ;
- La modification corrélative des statuts.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'associé unique, apporte l'intégralité des titres qu'il détient dans notre société, à titre gratuit, dans la société MANOLA, Société Civile au Capital de 1 200 €, dont siège sis 3 Bis route de Lumbres à NIELLES-LES-BLEQUIN (62380) et immatriculée près le RCS de BOULOGNE-SUR-MER sous le numéro 980414783, représentée par son cogérant, M. David POCQUES.

De ce qui précède, l'associé unique agréé la société susvisée ès qualité de nouvel associé unique à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts en y ajoutant un sixième alinéa rédigé comme suit :

Par décision en date du 01/03/2026, M. David POCQUES, associé unique, a apporté l'intégralité de ses titres à la société MANOLA, Société Civile au Capital de 1 200 €, dont siège sis 3 Bis route de Lumbres à NIELLES-LES-BLEQUIN (62380) et immatriculée près le RCS de BOULOGNE-SUR-MER sous le numéro 980414783, représentée par son cogérant, M. David POCQUES ; celle-ci est désormais associé unique.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait une d'une copie des présentes afin d'accomplir toutes formalités afférentes.

DP

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

David POCQUES
Président

